



TERRITOIRE DE BELFORT
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
n° 2020 /23

**ARRETE PORTANT LISTE D'APTITUDE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU CHOIX
AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL**



Le Président,

VU

- La loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39 ;
- Le décret n° 2013 - 593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment, son article 9 ;
- Le décret n° 2012 - 924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment ses articles 7 et 8 ;
- L'arrêté n° 2019 - 99 du 16 décembre 2019 portant ouverture de 12 postes à la promotion interne au grade de rédacteur ;
- L'avis de la Commission Administrative Paritaire B du 10 mars 2020 ;

ARRETE

Article 1

Sont inscrites sur liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne au choix, au titre de l'article 8 - II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 :

Sylvie KELLER	Commune de Chaux
Agnès KLEIBER	Commune de Suarce
Mireille REYNAUD	Commune de Felon et Lacollonge
Sophie ROBERT	Commune de Dorans

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et publié.

Il pourra être contesté devant le tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de ladite liste.

Belfort, le 12 mars 2020

Le Président,
Robert DEMUTH

